



2 rue de la Mairie  
35250 Saint-Médard-Sur-Ille  
**Téléphone** : 02.99.55.23.53  
**Courriel** : mairie@saint-medard-sur-ille.fr

**MAIRIE**  
**de**  
**Saint-Médard-sur-Ille**

**CONVOCATION**  
**aux membres du**  
**Conseil Municipal**

**Conseil municipal**

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la salle J.J FONTAINE le :

**Mercredi 09 février 2022 à 20h00**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, cher(e) collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A St Médard s/Ille, le 04/02/2022

Le Maire,

Noël BOURNONVILLE

# Ordre du jour

1.	APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT .....	3
2.	RESERVE COMMUNALE : REGLEMENT INTERIEUR .....	3
3.	ASSURANCE : CONTRATS MISE A JOUR.....	4
4.	DESHERBEUR : CONVENTION 2022 .....	4
5.	CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : CHARTE.....	5
6.	BIBLIOTHEQUE : SALON DU LIVRE DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE.....	5
7.	ADHESION OFFICE COMMUNAUTAIRE DES ASSOCIATIONS DU VAL D'ILLE AUBIGNE (OCAVI-A) .....	6
8.	FONCIER : ZAC CESSION PARCELLE AB 437.....	6

---

## **1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRÉCÉDENT**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Il sera proposé au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 12 janvier 2022.

Pièce jointe : Compte rendu

---

## **2. RESERVE COMMUNALE : REGLEMENT INTERIEUR**

Présentation : JOSIANNE DETOC

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une «réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 1424-8-1 à L 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales.

La réserve communale de sécurité civile est constituée de citoyens volontaires et bénévoles pouvant être mobilisés par le maire en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs présents sur le territoire de la commune.

En cas de crise, la réserve communale pourra apporter son soutien aux populations sinistrées, en complément des actions engagées par les services municipaux et les services de secours. Elle pourra également contribuer à la préparation et à l'information de la population face aux risques présents sur le territoire communal ainsi qu'au rétablissement des activités après la crise.

Par la délibération n°2021-75 en date du 10 novembre 2021 le conseil municipal a approuvé la création d'une réserve communale.

Afin d'établir l'organisation de cette réserve et d'encadrer son fonctionnement un règlement intérieur doit être établi.

Un projet de règlement a été établi et sera présenté au conseil municipal pour avis.

Pièce jointe : Projet de règlement

---

### **3. ASSURANCE : MISE A JOUR DES CONTRATS**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Dans le cadre de la renégociation de contrats existants, une mise à jour de nos contrats d'assurance, auprès GROUPAMA a été engagé. Ce travail a porté sur le contrat couvrant les bâtiments communaux et les installations photovoltaïque.

Ces nouveaux contrats, non revus depuis 2012, sont évalués à 7 389.12€ et permettent une réduction des coûts d'environ 300€/an.

De plus, il a été constaté au cours de cette étude l'absence de couverture automobile pour le déplacement des élus et des agents dans le cadre de leur fonction. Une proposition de contrat a donc été transmise par GROUPAMA, pour un montant de 487.78€/an.

Il en ressort ainsi un surcoût de 187.00€.

Le conseil municipal sera invité à se positionner sur ces propositions de contrat.

Pièce jointe : Contrats

---

### **4. DESHERBEUR : CONVENTION 2022**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

La commune de Saint-Médard-Sur-Ille a sollicité la commune de Saint-Germain-Sur-Ille afin de bénéficier d'une mise à disposition de leur désherbeuse. Par délibération n° 2021-67 en date du 28 juin 2021 la commune de Saint-Germain-Sur-Ille avait émis un avis favorable à une mise à disposition et en a fixé les conditions :

-Le tarif est fixé à 100€/jour pour un minimum de 2 jours d'utilisation continus,

-La durée maximale d'emprunt sera fixée en fonction des besoins de la commune propriétaire.

Cette convention couvrait l'année civile 2021.

Un projet convention pour l'année 2022 a été rédigé et validé par le conseil municipal de Saint-Germain, le conseil municipal sera invité à émettre un avis sur ce projet de convention.

Pièce jointe : Convention

---

## **5. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : CHARTE**

Présentation : Tristan LEHEGARAT

Le conseil municipal des jeunes permet aux jeunes élus de participer à la vie communale et d'appréhender les enjeux du territoire. Il permet à ses membres de participer à la vie citoyenne de représenter les jeunes administrés. Il permet également à ses membres de réfléchir et travailler à divers projets et les mettre en œuvre dans l'intérêt de la collectivité.

Afin d'encadrer ce conseil une charte du conseil municipal des jeunes a été rédigé et sera présenté au conseil municipal.

Pièce jointe : charte

---

## **6. BIBLIOTHEQUE : SALON DU LIVRE DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Le Salon du livre et des artistes « lire en Automne » a été créé en 2015. Il a pour vocation d'ouvrir au plus grand nombre l'accès à la culture en faisant participer les habitants à des ateliers d'art plastiques, des lectures et des rencontres musicales, en partenariat avec l'école de musique de l'Illet, tout en sollicitant écrivains, artistes du territoire et d'ailleurs. Il s'agit d'un salon généraliste ouvert à toutes les formes et pratiques d'art et d'écriture. L'entrée est gratuite.

La première édition d'un travail collaboratif entre 3 bibliothèques a vu le jour en 2019 (Gahard, Saint Germain sur Ille et Saint Aubin d'Aubigné). L'engouement du public pour les actions proposées en bibliothèques perdure depuis avec l'arrivée d'une quatrième bibliothèque participante en 2020.

En 2021, malgré les conditions sanitaires, le salon du livre a été maintenu ainsi que les ateliers plastiques avec l'illustratrice jeunesse, les lectures animées par les bibliothécaires pour l'ALSH d'Andouillé Neuville et St Aubin d'Aubigné, les spectacles au sein des écoles, et auprès du tout public.

Plus de 500 jeunes et leurs familles ont pu bénéficier, en amont du salon, du temps fort autour de la littérature jeunesse et de la pratique de l'éducation artistique et culturelle. Par ailleurs, le salon du livre a comptabilisé le passage de plus de 150 personnes, venues pour découvrir des auteurs et les jeunes musiciens de l'école de musique de l'illet.

En 2022, un salon du livre sera de nouveau organisé avec la participation de 6 bibliothèques (Saint Germain Sur Ille, Andouillé Neuville, Gahard, St Médard Sur ille, Vieux-Vy-sur Couesnon et Saint Aubin d'Aubigné). Ce salon sera l'occasion de déployer des actions culturelles auprès de ses différents publics: scolaires, familial et de loisirs grâce à la venue

d'une exposition itinérante, de lectures d'albums jeunesse, d'un spectacle et inviter plusieurs auteurs-illustrateurs jeunesse dans les bibliothèques ...etc.

Le coût de ces actions est pris en charge à 50% par une subvention de fonctionnement au titre du contrat départemental de fonctionnement. Le reste à charge devra être supporté par les communes.

Concernant la commune de Saint-Médard-Sur-Ille une rencontre avec un auteur jeunesse est prévue. Son coût estimé est de 350,00€ dont 175,00€ de reste à charge pour la commune.

Le conseil municipal sera invité à se positionner sur le financement de cette rencontre.

---

## **7. ADHESION OFFICE COMMUNAUTAIRE DES ASSOCIATIONS DU VAL D'ILLE AUBIGNE (OCAVI-A)**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Dans le cadre de l'organisation des mini-camps 2022, la location d'un barnum est nécessaire. L'Office Communautaire des Associations du Val d'Ille-Aubigné (OCAVI-A) propose la location d'un Barnum pour 25€/jour. Cette location est soumise à une adhésion à l'association, pour un montant 25€.

Le conseil municipal sera invité à se positionner sur cette adhésion permettant à la commune et son centre de loisirs de bénéficier de ces services.

---

## **8. FONCIER : ZAC CESSION PARCELLE AB 437**

Présentation : Noël BOURNONVILLE

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la « Croisée des Chemins » et plus particulièrement du secteur « Bocage Urbain » l'aménageur SADIV a sollicité la commune par courrier en date du 18 janvier 2022 afin d'acquérir la parcelle cadastrée afin de poursuivre la phase opérationnelle de l'opération.

La parcelle n°AB 437 d'une superficie de 6453m<sup>2</sup> a été estimée par le service des domaines à 19 359.00€.

La cession de cette parcelle sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

Pièce jointe : Courrier + Avis du Domaine + Plan de situation

## **INFORMATIONS DIVERSES**